

COMMUNE DE DAUX

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 16 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre, le Conseil Municipal de Daux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 novembre 2021.

PRÉSENTS : BERNARD Denis, BOUVIER Mélanie, BRIENTIN Amélie, CHEVALLIER Michel, GAUBERT Véronique, GÉRAUD Yves, HUMAYOU Martine, JORGE Magali, LAGORCE Patrice, LÉAUTÉ Yves, PAILHE Milène, SANDREAU Claude, SENNOU Nicole et ZABOTTO David.

ABSENTS EXCUSÉS : ALBERT Patrick, BENETEAU Pascal, BIRELLO Danielle, BIRELLO Enzo et VAISSIÈRES Fabienne.

PROCURATION : BIRELLO Danielle et GAUBERT Véronique.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ZABOTTO David.

Ouverture de la séance par la lecture et l'approbation à l'unanimité, du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 septembre 2021.

1 – Décision Modificative n° 1 – Virements de crédits

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D 6411 : Personnel titulaire | | 15 000.00 € | | |
| TOTAL D 012 : Charges de personnel | | 15 000.00 € | | |
| D 022 : Dépenses imprévues Fonct | 15 000.00 € | | | |
| TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct | 15 000.00 € | | | |
| Total | 15 000.00 € | 15 000.00 € | | |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D 020 : Dépenses imprévues Invest | 26 929.00 € | | | |
| TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest | 26 929.00 € | | | |
| D 21311-48 : Mairie | 30 000.00 € | | | |
| D 21316-43 : Cimetière Dépositaire | | 5 000.00 € | | |
| D 21318-27 : Bâtiment public Place Mairie | | 30 000.00 € | | |
| D 21318-37 : Local Epicerie | | 26 929.00 € | | |
| D 2151-12 : Urbanisation Route de Merville | 5 000.00 € | | | |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 35 000.00 € | 61 929.00 € | | |
| Total | 61 929.00 € | 61 929.00 € | | |
| Total Général | | 0.00 € | | 0.00 € |

2 – Mise en place d'un syndic pour la gestion de l'immeuble situé 21 rue de la République

La commune de Daux est co propriétaire de l'immeuble situé 21 rue de la République.

Cet immeuble est en copropriété avec la SCI GPF.

Des appartements situés à l'étage étant en cours de vente il conviendrait que l'immeuble soit géré par un syndic de copropriété.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il sera nécessaire d'envisager de créer un syndic de copropriété pour la gestion de cet immeuble ainsi que de ses parties communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider le principe de la mise en place d'un syndic pour la gestion de cet immeuble et de ses parties communes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes décisions concernant la création d'un syndic.

Rapports

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2020 du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que chaque Président d'EPCI adresse annuellement au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement et/ou un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public. Il appartient ensuite au Maire de présenter ce rapport au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation :

- du rapport d'activités 2020 du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait le point sur :

- Les trajectoires aériennes FISTO-LACOU ; la CCE a donné un avis défavorable à la généralisation, ce que demandait la mairie,
- Les travaux dans la commune,
- Les rythmes scolaires,
- La contractualisation Bourg Centre et CRTE,
- Le projet d'extension de la Maison de Santé communale,

Il fait part des remerciements de l'Association « Le Sourire de l'Espoir au Maroc » pour le don de vaisselle déclassée de la cantine scolaire de Daux qui sera utilisée pour doter la cantine de Sidi Abdelrhmane.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.